



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les éléments clés pour une école promotrice de sécurité.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, une **École - Santé** est une « école qui renforce constamment son aptitude à être un cadre sain de vie, d'apprentissage et de travail. Pour atteindre le but énoncé dans cette définition, une école-santé incite les fonctionnaires responsables de la santé et de l'enseignement, les enseignants, les élèves, les parents et les notables locaux à déployer des efforts pour promouvoir la santé. Elle favorise la santé et l'apprentissage par tous les moyens qui sont à sa disposition et s'efforce d'offrir un cadre favorable à la santé et un ensemble de programmes et de services scolaires essentiels d'éducation pour la santé et de promotion de la santé. Une école-santé met en œuvre des politiques, des pratiques et d'autres mesures propices à l'estime de soi des individus, offre de multiples possibilités de succès et tient dûment compte des efforts et des bonnes intentions, ainsi que des réalisations personnelles. Elle s'emploie à améliorer non seulement la santé des élèves mais aussi celle du personnel scolaire, des familles et des membres de la communauté, et coopère avec les notables locaux pour les aider à comprendre comment la communauté contribue à la santé et à l'instruction. L'initiative mondiale Écoles-santé de l'OMS vise à aider toutes les écoles à devenir des écoles santé, par exemple en encourageant et en soutenant des réseaux internationaux, nationaux et sous-nationaux d'écoles-santé et en contribuant à renforcer les capacités nationales de promotion de la santé à l'école »¹.

Comme explicité dans le document « Promouvoir la santé à l'école : des preuves à l'action »², l'approche « école promotrice de santé » est fondée sur les principes de la Charte d'Ottawa³ pour la Promotion de la santé de l'OMS et elle comporte 6 composantes essentielles ; à savoir : des politiques pour des écoles en santé, l'environnement physique de l'école, l'environnement social de l'école, les compétences individuelles en matière de santé et de capacité à agir, des liens communautaires et des services de santé.



En transposant ces éléments au concept de promotion de la sécurité, nous considérons que pour être une **école promotrice de sécurité**, une école doit mener des actions dans les six domaines suivants :

- **1. La décision de prendre en compte la « sécurité de tous » dans le projet d'établissement.**
La décision de promouvoir la sécurité est portée et valorisée par le pouvoir organisateur, la direction de l'école ainsi que tous les adultes agissant auprès des enfants au sein de l'établissement scolaire. Cette décision se trouve déclinée dans le projet d'établissement ou dans une charte spécifique (par exemple). La « sécurité » est reconnue comme contribuant à la promotion de la santé mentale, physique, sociale et au bien-être des élèves et des personnes qui les entourent.
- **2. Le développement d'un environnement physique sain** qui permet de prévenir et de contrôler les risques de traumatismes par des aménagements adéquats (revêtement de sol non glissant, limitation de vitesse, système de protection individuel accessible, prévention du risque incendie...).
- **3. Un environnement humain et social** qui valorise les relations non-violentes et assure une présence bienveillante des adultes auprès des enfants.
- **4. Le développement des compétences des élèves et des adultes** par la mise en place de programmes et d'actions éducatives relatives à la sécurité personnelle, à la non-violence...
- **5. Le développement de partenariats**, et de collaborations entre les enseignants, les élèves, le personnel technique, les parents, le Conseil de participation et les services ressources externes à l'école (pompiers, services techniques spécialisés, Comités de quartiers...) permettant de soutenir la participation et l'engagement de tous dans la promotion de la sécurité. Ces acteurs peuvent notamment se rencontrer au sein des « Cellules bien-être »⁴.
- **6. Une collaboration avec les services chargés de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) et les Centres psycho-médi-co-sociaux (CPMS).** Les missions de ces services sont définies par les décrets du 1 décembre 2001 et du 16 mai 2002 et précisées par divers arrêtés d'exécution. Ces services ont pour mission (entre autres) de promouvoir la santé au regard de l'école, des élèves-étudiants, de leur famille et de la communauté éducative au sens large.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES). Promouvoir la santé à l'école : des preuves à l'action.

Disponible sur https://www.iuhpe.org/images/PUBLICATIONS/THEMATIC/HPS/Evidence-Action_FR.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Cette charte « pour l'action » a été élaborée et adoptée (en 1986) par les 212 délégués de 38 pays. Elle rappelle que « la promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci », la santé étant définie « comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci »... « Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. » La charte présente les stratégies et méthodes fondamentales de promotion de la santé considérées comme indispensables à l'accomplissement de tout progrès. Le texte original de la Charte est disponible dans son intégralité sur le site de l'OMS http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

4 - Le projet-pilote « Cellule Bien-être » a été lancé pendant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Il s'adressait à tous les établissements scolaires de la Communauté française, de tous types d'enseignement, de tous niveaux et de tous réseaux. « Concrètement, une cellule bien être est un groupe local de coordination qui réunit des intervenants internes et externes à l'école (chefs d'établissements, enseignants, éducateurs, membres des équipes des centres psycho médico sociaux - CPMS et des services de promotion de la santé à l'école - SPSE, élèves). Ce groupe se réunit régulièrement pour aider le chef d'établissement à définir les lignes de force de son école en matière de santé et de bien-être. Il dynamise donc la promotion de la santé et du bien-être durant le temps scolaire, identifie les ressources internes et externes auxquelles faire appel, tout en prenant en compte les problématiques spécifiques de l'établissement ». Vandoorne C, Miermans MC, Absil G. Belgique francophone : une évaluation des « cellules bien-être » en milieu scolaire. La Santé en action (2018) N°445.

Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2WvYIRQ> (Dernier accès le 11/03/2020) et Projet pilote « Cellule bien-être » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Disponible sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26609> (Dernier accès le 11/03/2020)

